

Règlement du Jeu-concours Billie Cup x Café Bretelles

Re-uz France organise un jeu-concours intitulé « Billie Cup x Café Bretelles » dont le gagnant sera désigné par tirage au sort dans les conditions définies ci-après.

Article 1 : Objet du règlement

Le jeu concours (ci-après le « Jeu-concours ») est organisé par la société Re-uz France SAS, immatriculée au RCS de Perpignan sous le numéro 530 045 772 (ci-après « Re-uz France »).

Le Jeu-concours est ouvert du 23/10/2024 au 28/10/2024 sur la page Instagram ([Billie Cup FR | Le réemploi simplifié \(@billiecup.fr\) • Photos et vidéos Instagram](#)) de Billie Cup France (ci-après les « Réseaux Officiels »).

Article 2 : Conditions de participation au Jeu-concours

Chaque participant au Jeu-concours devra remplir les conditions suivantes :

- Être âgé de 18 ans et plus.

Le Jeu-concours est gratuit et ouvert à toute personne physique âgée de 18 ans et plus résidant en France métropolitaine

- Accepter sans réserve le présent règlement,
- S'abonner aux comptes Instagram de Billie Cup France et de Café Bretelles,
- Aimer la publication du Jeu-concours,
- Identifier en commentaire une personne
- **Bonus** : partager la publication du Jeu-concours en story

Le Jeu-concours est limité à une seule participation par personne.

La participation au jeu-concours est strictement personnelle et nominative, il ne sera attribué qu'un seul lot par personne désignée gagnante.

Le non-respect des conditions de participations énoncées dans le présent règlement entraînera immédiatement la nullité de la participation du participant.

Article 3 : Les lots du Jeu-concours

Le lot mis en jeu dans le cadre du Jeu-concours est le suivant :

- Deux petits déjeuners « Granola Breakfast » chez le partenaire du réseau Billie Cup, Café Bretelles, à Strasbourg, ainsi que deux tasses réemployables Billie Cup, avec deux couvercles.

Article 4 : Remise des lots et désignation des gagnants

Le tirage au sort sera réalisé le 28/10/2024.

Re-uz France désignera par tirage au sort UN gagnant parmi l'ensemble des participants ayant respecté les conditions de participation indiquées à l'article 2 du présent règlement.

Re-uz France contactera le gagnant tiré au sort par message privé sur leur compte Instagram après le tirage au sort.

Pour assurer la sécurité et l'intégrité du concours, nous rappelons aux participants qu'aucun compte autre que le compte officiel de Billie Cup FR « [@billiecupfr](https://www.instagram.com/billiecupfr) » ne contactera les gagnants.

En cas de doute sur l'authenticité d'un message, nous vous recommandons de vérifier directement auprès de notre compte officiel ou de nous contacter à l'adresse email suivante : [billiecup.fr@reuz.com].

Le(s) gagnant(s) devront répondre dans un délai de 7 jours en communiquant les coordonnées demandées par Re-uz France. A défaut de réponse du gagnant dans les délais, ils seront considérés comme ayant renoncé à leur lot.

Dans l'hypothèse où le gagnant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, pour quelque raison que ce soit, bénéficier de la dotation gagnée, dans les conditions décrites dans le présent règlement, il perd le bénéfice complet de ladite dotation et ne peut prétendre à une quelconque indemnisation ou contrepartie en numéraire. La dotation sera quant à elle non remise en jeu et Re-uz France pourra en disposer librement.

Les lots attribués par Re-uz France sont nominatifs et ne pourront être cédés à des tiers en tant que tel. Les lots ne pourront en aucun cas être échangés contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation.

Article 5 : Responsabilité

Re-uz France ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter chaque gagnant. Re-uz France ne pourra pas non plus être responsable des erreurs éventuelles portant sur les coordonnées communiquées par le gagnant.

Re-uz France ne saurait être tenu responsable des dommages, pertes ou préjudices résultant d'une tentative de fraude ou d'arnaque menée par des tiers se faisant passer pour Re-uz France. Les participants sont invités à faire preuve de vigilance et à signaler toute communication suspecte.

Re-uz France se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le Jeu-concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée.

En outre, si pour quelque raison que ce soit le Jeu-concours ne devait pas se dérouler comme prévu notamment par suite d'un dysfonctionnement, d'un virus informatique, d'un bug, d'une intervention, d'une intrusion extérieure et non autorisée sur le système informatique, d'une fraude, d'une défaillance technique ou tout autre motif dépassant le contrôle de Re-uz affectant

la gestion, la sécurité et la bonne tenue du Jeu-concours, Re-uz France se réserve alors le droit d'annuler, de modifier ou de suspendre le Jeu-concours sans délai, sans que les participants ne puissent rechercher sa responsabilité de ce fait.

Re-uz France pourra annuler tout ou partie du Jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu-concours ou de la détermination du ou des gagnant(s). Re-uz France se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Article 6 : Données personnelles

Les données à caractère personnel de chaque participant au Jeu-concours sont traitées conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (ci-après le « RGPD ») et de la loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés », modifiée par la loi n°04-801 du 6 août 2004 et la loi n°18-493 du 20 juin 2018.

Les données à caractère personnel des participants seront collectées par Re-uz France dans le cadre du Jeu-concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation et à la sélection des gagnants au Jeu-Concours.

Il s'agit des noms, prénoms, date de naissance, adresse email, numéro de téléphone, adresse postale et toute autre information demandée par Re-uz France dans le cadre de la sélection et donnée par chaque participant sur la base de son consentement.

Chaque participant dispose des droits suivants sur ses données personnelles : droits d'opposition, d'accès, de rectification, de suppression, de limitation qui peuvent être exercés sur demande par mail à l'adresse suivante : dpo@impact-gr.com.

En cas de difficulté non résolue, une réclamation peut être déposée auprès de la Commission nationale de l'information et des libertés (CNIL) aux coordonnées suivantes :

CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07,

Tél : +33 1 53 73 22 22, - du lundi au jeudi de 9h à 18h30 / le vendredi de 9h à 18h –

Fax : +33 1 53 73 22 00,

<https://www.cnil.fr>.

Article 7 : Loi applicable, réclamations et attribution de juridiction

Le présent Jeu-concours est soumis au droit français.

Les éventuelles réclamations relatives au Jeu-concours devront être formulées par écrit à l'adresse mail suivante «billiecup.fr@reuz.com » dans le délai maximal de trente jours suivant la fin du Jeu-concours.

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera porté devant les tribunaux compétents désignés par le Code de Procédure Civile.